

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 10 septembre 2002 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillère, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absent pour cause : Jacques Montesano, conseiller

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2002-09-217 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2002-09-218 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 12 AOÛT 2002 ET DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2002

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 12 août 2002 et de l'assemblée régulière du 13 août 2002, tels que présentés.

ADOPTÉE

2002-09-219 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS – AOÛT 2002

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'août 2002, au montant de **63,998.14 \$**.

ADOPTÉE

2002-09-220 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER - AOÛT 2002

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'août 2002, au montant de **504,187.14 \$**.

ADOPTÉE

2002-09-221 DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT – SECTEUR CHEMIN COUSINEAU - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver la demande de permis de lotissement de la compagnie 9076-4424 Québec inc., pour la subdivision des lots 2,066,870 et 2,066,873, tel que présenté au plan préparé par T.T. Katz, arpenteur-géomètre, en date du 7 juin 2002.

La délivrance du permis de lotissement est conditionnelle à ce que la compagnie 9076-4424 Québec inc. verse à la Municipalité la somme de 83,061.60 \$, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, conformément au règlement de lotissement numéro 246.

ADOPTÉE

2002-09-222 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2002-8, LOT 2,069,037, 1 RUE REINE-DES-PRÉS

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-8;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2002-8, à l'effet de régulariser l'implantation de la piscine creusée existante avec une marge arrière de 1,78 mètre, alors que la marge minimale est fixée à 2 mètres.

ADOPTÉE

2002-09-223 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2002-10, LOT 2,069,725 – 4 RUE LUCIEN-THÉRIAULT

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-10;

Considérant que le requérant n'a pas présenté de plans ou photos montrant les aménagements paysagers existant;

Considérant que le requérant n'a pas présenté de plan montrant la piscine creusée projetée;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme recommandant de reporter la décision.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de reporter la décision à une séance subséquente.

ADOPTÉE

2002-09-224 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 2002-11, LOT 2,070,151 – 1338, BOULEVARD PERROT

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2002-11;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2002-11, à l'effet de permettre l'agrandissement de la résidence dans la cour arrière avec une marge arrière de 7,9 mètres, alors que la marge prescrite est de 9 mètres et une distance à la piscine hors terre de 0,86 mètre, alors que la distance prescrite est de 1,5 mètre.

ADOPTÉE

2002-09-225 APPEL D'OFFRES GT-2002-02, VIDANGE, DÉSHYDRATATION ET DISPOSITION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION - ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par avis public pour la vidange, la déshydratation et la disposition des boues de la station d'épuration;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 20 août 2002;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture de soumissions;

Considérant la recommandation du directeur du département de la Gestion du territoire.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le contrat pour la vidange, la déshydratation et la disposition des boues de la station d'épuration soit accordé à la compagnie Clamex Environnement inc., à un montant n'excédant pas 91,025 \$, plus les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT-2002-02 et sa soumission. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2002-09-226 APPEL D'OFFRES GT-2002-03, FOURNITURE D'ARBRES EN MOTTE - ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite, pour la fourniture d'arbres en motte;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 3 septembre 2002;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture de soumissions;

2002-09-226 ... suite

Considérant la recommandation du directeur du département de la Gestion du territoire;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour la fourniture d'arbres en motte « non garanti » soit accordé à la Pépinière Cramer inc., au montant de 17,040 \$, plus les taxes, suivant les documents d'appel d'offres GT-2002-03 et la soumission du 29 août 2002. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2002-09-227 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller, Serge Roy donne avis de motion qu'à une assemblée subséquente, il sera présenté un règlement concernant la régie interne des assemblées du conseil municipal. De plus, il demande la dispense de lecture.

Une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire lecture lors de son adoption.

2002-09-228 RÈGLEMENT 403 – OFFRE DE PAIEMENT COMPTANT - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu de permettre à tout contribuable sur l'immeuble duquel la taxe est imposée en vertu du règlement numéro 403, d'exempter l'immeuble de cette taxe en payant en un seul versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble. Le paiement doit être effectué dans les 30 jours d'un avis à cet effet.

ADOPTÉE

2002-09-229 EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE SUPPLÉANTE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'embaucher madame Jeanne Moffat Lanctôt, sur appel et à titre d'employée temporaire à temps partiel au poste de brigadière scolaire, à compter du 10 septembre 2002 et ce, aux conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2002-09-230 ÉTUDE D'AVANT-PROJET DE RÉHABILITATION DU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 8 - MANDAT

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le contrat pour une étude d'avant-projet de réhabilitation du poste de pompage numéro 8 soit accordé à la compagnie Les Consultants LBCD inc., au montant de 2,280 \$, plus les taxes, suivant l'offre de service du 26 mars 2002.

ADOPTÉE

2002-09-231 **RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES –
PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE COMPOSTAGE DES RÉSIDUS
VERTS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a implanté un programme de compostage des résidus verts;

Considérant que la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes fournira le service de compostage des résidus verts recueillis sur le territoire de la Municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente entre la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes et la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'autoriser le maire, Michel Tartre et la directrice générale, Manon Bernard, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes pour le service de compostage des résidus verts recueillis sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE

2002-09-232 **VENTE DE TERRAIN, LOT 2,067,546 – AJOUT D'UN ACQUÉREUR -
ADOPTION**

Considérant que le 9 juillet 2002, le Conseil a adopté la résolution numéro 2002-07-194, aux fins de vendre un terrain à monsieur Luc Tessier;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter le nom de France Thériault comme acquéreur dudit immeuble.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que madame France Thériault soit désignée acquéreur avec monsieur Luc Tessier de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2,067,546 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil. La résolution numéro 2002-07-194 est modifiée en conséquence.

ADOPTÉE

2002-09-233 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 245-34 – MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 245, AFIN DE CHANGER CERTAINES
NORMES PRESCRITES DANS LES ZONES H01-147 ET H01-149 -
ADOPTION**

Attendu que la Municipalité désire notamment contrôler la densité d'habitation des zones visées;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 13 août 2002 et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 10 septembre 2002;

2002-09-233 ... suite

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 245-34, modifiant le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer certaines normes prescrites dans les zones H01-147 et H01-149.

ADOPTÉE

2002-09-234 CIT – ACCORD D'ADHÉSION

Considérant que le CIT de la Presqu'île envisage de revoir l'organisation de son transport en commun;

Considérant que d'autres municipalités pourraient se joindre au CIT de la Presqu'île;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande au MTQ une subvention pour une étude sur les avantages et les inconvénients d'adhérer au CIT de la Presqu'île, d'en évaluer le fonctionnement et autres considérations et de déléguer le CIT de la Presqu'île pour réaliser cette étude.

ADOPTÉE

2002-09-235 PARC DES MÉSANGES – TRANSFERT DE FONDS

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de transférer la somme de 20,000 \$, plus taxes, du surplus libre au fonds général pour la pose de tourbe du 2^e terrain de soccer du Parc des Mésanges.

ADOPTÉE

2002-09-236 PLAN DE COMMUNICATION - MANDAT

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la compagnie La Boîte de Comm. Stratégie et production inc., soit mandatée pour l'élaboration d'un plan de communication, au coût de 6,200 \$ plus taxes, suivant l'offre de services du 7 août 2002.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt du certificat des résultats du registre pour les règlements numéros 403-1 et 405.

Dépôt des rapports informatifs de la Gestion du territoire – août 2002.

Dépôt du rapport informatif des Services communautaires – août 2002.

Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – août 2002.

2002-09-237 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de lever l'assemblée à 21h07.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

